

Projet local d'évaluation pour les classes de 3^{ème}



Principes généraux

Dans le cadre de l'évolution des modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) à compter de la session 2026, la part du contrôle continu est renforcée et devient déterminante dans la certification des élèves. Cette transformation implique une responsabilisation accrue des équipes pédagogiques quant à la construction, la régulation et la lisibilité des pratiques d'évaluation.

Afin de garantir la fiabilité, la lisibilité et l'équité de ce contrôle continu, il est proposé d'adopter un protocole d'évaluation commun pour les classes de 3^e. Ce document vise à harmoniser les pratiques tout en respectant la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Objectifs et principes directeurs du protocole

Le présent protocole a pour objectifs de :

- garantir une évaluation équitable entre les élèves et entre les classes ;
- assurer la transparence des pratiques d'évaluation vis-à-vis des élèves et des familles ;
- produire une évaluation représentative du niveau réel des élèves ;
- sécuriser les procédures en cas d'absence ou de fraude ;
- définir un cadre commun de référence pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Evaluations et mise en œuvre du protocole

Afin de garantir une évaluation complète et équilibrée, les équipes s'engagent à **diversifier** les formes d'évaluation :

- **Évaluations écrites**
 - devoirs surveillés ;
 - contrôles de connaissances ;
 - exercices d'application.
 - travaux intermédiaires ;
 - auto-évaluations et évaluations entre pairs.
- **Évaluations orales**
 - exposés ;
 - prises de parole argumentées ;
 - lectures (français et langues vivantes).

■ **Évaluations pratiques**

- expérimentations scientifiques ;
- productions techniques ou artistiques ;
- situations d'évaluation en EPS.

■ **Évaluation par compétences**

- utilisation de grilles critériées ;
- suivi des acquis et de la progression.

■ **Les aménagements et dispenses**

Dans le cadre de l'Ecole inclusive, les évaluations des élèves prendront en compte les adaptations définies par la prise en charge institutionnelle des EBEP (Elèves à besoins éducatifs particuliers)

- PAP (plan d'accompagnement personnalisé)
- PAI (projet d'accueil individualisé)
- PPS (projets personnalisés de scolarisation)
- PPRE (programme de réussite éducative)

Le protocole est élaboré pour respecter les principes directeurs suivants :

■ **Équité**

- Harmonisation des attendus au sein d'une même discipline ;
- Adaptation des évaluations aux besoins éducatifs particuliers (PAP, PPS, PAI) ;
- Diversification des modalités d'évaluation pour permettre à chaque élève de mobiliser ses compétences.

■ **Transparence**

- Communication explicite des objectifs et des critères d'évaluation ;
- Information régulière des élèves et des familles sur les résultats ;
- Lisibilité des modalités de calcul du contrôle continu.

■ **Représentativité**

- Évaluations couvrant l'ensemble des compétences du programme ;
- Prise en compte de la progression de l'élève ;
- Équilibre entre différents types d'évaluations : formatives et sommatives.

■ **Gestion des absences**

- Toute absence à une évaluation doit être justifiée ;
- Organisation d'une évaluation de rattrapage dans la mesure du possible ;
- Organisation de devoirs de remplacement par le proviseur en cas de moyenne jugée non représentative (à définir collectivement) ;
- En cas d'absences répétées non justifiées : possibilité de mention spécifique dans le suivi ou neutralisation partielle de la moyenne (à définir collectivement).

■ **Prévention et gestion de la fraude**

La gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et du proviseur.

Afin de prévenir toute tentative de fraude :

- Rappel systématique des règles lors des évaluations ;
- Organisation matérielle limitant les risques de fraude ;
- Si la fraude est manifeste pendant le devoir, l'enseignant ou le surveillant laisse l'élève finir de composer et établit un rapport qui sera transmis à M. le proviseur.
- Si la fraude est suspectée lors de la correction de la copie, convocation de l'élève avec un représentant de la direction pour vérification (principe du contradictoire).

Dans les deux cas, si la fraude est avérée,

- attribution d'une note nulle ou devoir à refaire ;
- information de la famille ;
- procédure disciplinaire engagée et possible sanction prononcée par le Proviseur ;
- la fraude dans le cadre du contrôle continu relève d'une fraude à l'examen.

Le nouveau brevet

À partir de la session 2026

RÉUSSIR AU COLLÈGE

ÉLÈVES DE 3^e : TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU BREVET

Objectifs

➔ **MIEUX PRENDRE EN COMPTE** le travail et les progrès durant l'année de 3^e

+

ÉVALUER chaque élève au plus près de son niveau

+

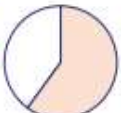
REDONNER TOUTE SA VALEUR au diplôme

CE QUI CHANGE EN 2026

Répartition entre contrôle continu et épreuves terminales

La moyenne finale est établie comme suit :

40% pour le contrôle continu



60% pour les épreuves terminales

Calcul du contrôle continu

Le contrôle continu correspond à la **moyenne* des moyennes annuelles de toutes les matières obligatoires de 3^e** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles).

Si un élève a suivi une option, **les points supérieurs à 10/20 de la moyenne obtenue sont ajoutés à la somme des moyennes du contrôle continu**, sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20.

* Si des problèmes d'assiduité devaient empêcher la constitution de cette moyenne annuelle, les professeurs peuvent, le cas échéant, proposer une évaluation de remplacement.

➔ Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir **une moyenne finale au moins égale à 10/20.**

➔ **Le brevet n'est pas obligatoire pour le passage en seconde**, qui continue d'être décidé en conseil de classe.



Plus d'infos sur education.gouv.fr

LES ÉPREUVES TERMINALES

MATIÈRE	DURÉE	COEF.	CONTENU
 Français	3 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices à partir d'un texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation, grammaire, compétences linguistiques) • Dictée 2 ^{de} partie : • Rédaction
 Mathématiques	2 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices sur les automatismes, sans calculatrice 2 ^{de} partie : • Exercices de résolution de problèmes et de raisonnement
 Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	2 h	1,5 (histoire-géo) 0,5 (EMC*)	• Analyse et compréhension de documents et de cartes, développement construit • Mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
 Sciences	1 h	2	• Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
 Épreuve orale	15 min. si entretien individuel 25 min. si entretien collectif	2	• Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs • Évaluation de la qualité de l'expression orale

* Depuis juin 2025, le brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), mais les deux matières restent regroupées au sein de la même épreuve d'une durée de deux heures.

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.



Les notes obtenues à chaque épreuve permettent de constituer la **moyenne des épreuves terminales**.

GRILLE DES MENTIONS

ASSEZ BIEN
pour une
moyenne au
moins égale
à 12/20

BIEN
pour une
moyenne au
moins égale
à 14/20

TRÈS BIEN
pour une
moyenne au
moins égale
à 16/20

**TRÈS BIEN avec les
félicitations du jury**
pour une moyenne
au moins égale
à 18/20

ANNEXE AU PROJET D'ÉVALUATION DES CLASSES DE 3^{ème}

Discipline	Représentativité	Équité	Au service des apprentissages
Français	Au minimum 3 évaluations sommatives / trimestre. L'évaluation doit refléter la totalité du programme et les compétences du socle ; Cartographie des compétences : Lier chaque évaluation aux 5 domaines du socle (notamment les langages pour penser et communiquer). Équilibre de l'écrit et de l'oral : Intégrer de manière homologuée des évaluations de l'oral (exposés, débats, lectures à voix haute) pour ne pas pénaliser les élèves en difficulté à l'écrit. Variété des supports : Alterner dictées et rédactions (narratives, argumentatives), les questions sur texte et l'étude de la langue. Calibration type-Brevet : Proposer des sujets blancs construits de manière collégiale qui balayent les différents genres littéraires de l'année.	Tous les élèves de troisième doivent être évalués selon les mêmes exigences, peu importe leur enseignant. Barèmes détaillés et partagés : Concevoir ensemble des grilles d'évaluation critériées (descripteurs de niveaux) pour les rédactions et l'oral. Sessions de correction croisée : Échanger un échantillon de copies (copies fortes, moyennes, faibles) lors des brevets blancs pour harmoniser vos notations. Sujets communs et simultanés : Planifier des devoirs communs trimestriels pour toutes les classes de troisième. Adaptations inclusives : Anticipez la différenciation pour les élèves à besoins particuliers (PAP, PPRE, PPS) en proposant des textes aérés ou des dictées à trous pré négociées en équipe.	L'évaluation ne doit pas être un simple couperet, mais un outil pour progresser. Évaluations diagnostiques flash : Pratiquer des quiz de cinq minutes en début de séance pour ajuster le cours aux besoins immédiats. Droit à l'erreur et remédiation : Autoriser une seconde tentative de production écrite après la prise en compte des annotations du professeur. Auto-évaluation guidée : Imposer une relecture active via une liste de vérification (présence des connecteurs, vérification des accords) avant le rendu final. Commentaires constructifs : Remplacer temporairement la note chiffrée par des pistes de progrès ciblées ("deux points forts / un axe d'amélioration").
Mathématiques	Proposer au minimum 3 évaluations / trimestre, afin d'apprécier régulièrement les acquis des élèves. Varier les modalités d'évaluation afin de prendre en compte la diversité des compétences travaillées : devoirs surveillés, interrogations courtes, comprenant tâches technique et/ou exercices de résolution de problèmes. Veiller à évaluer l'ensemble des compétences attendues du programme : chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer. Construire des évaluations en cohérence avec la progression annuelle et les apprentissages effectivement conduits en classe. S'assurer que les évaluations mobilisent des connaissances et des compétences déjà travaillées afin de mesurer les acquis des élèves dans des situations variées.	Organiser un devoir commun par trimestre (dont un brevet blanc) permettant de garantir un niveau d'exigence comparable entre les différentes classes en harmonisant les pratiques de correction au sein de l'équipe disciplinaire. Prendre en compte les aménagements prévus dans les PAP, PPS, PAI ou tout autre dispositif d'accompagnement lors des évaluations. Prévoir, lorsque cela est nécessaire, une évaluation de remplacement en cas d'absence justifiée.	Faire de l'évaluation un outil d'identification des acquis et des difficultés afin d'accompagner la progression de chaque élève. Mettre en œuvre un retour sur les évaluations sous différentes formes : correction collective, annotations individualisées sur les copies, bilan oral.

Histoire-Géographie	- Proposer au minimum 3 évaluations par trimestre - Varier les formes d'évaluation : - Evaluations sommatives de fin de séquence - Evaluations orales - Travaux individuels ou de groupe - Evaluer les différentes capacités attendues: connaissances, raisonnement, analyse de documents, rédaction, expression orale, maîtrise des méthodes - S'assurer que les évaluations portent sur des apprentissages travaillés en classe - Prendre en compte la progression de l'élève tout au long de l'année	L'équipe s'engage à : - Définir des attendus communs en lien avec les programmes et le socle commun - Construire des évaluations dont le niveau d'exigence est comparable entre les classes d'un même niveau - Mettre en place régulièrement des devoirs communs ou des sujets harmonisés - Prévoir des temps d'échanges entre enseignants afin d'harmoniser les pratiques de correction et les niveaux d'exigence - Prendre en compte les aménagements prévus dans les PAP, PPS, PAI ou autres dispositifs - Ne pas pénaliser pas un élève pour des difficultés qui ne relèvent pas directement des compétences évaluées - Permettre le rattrapage d'une évaluation manquée pour absence	L'équipe s'engage à : - Annoncer les objectifs d'apprentissage et les compétences évaluées avant l'évaluation - Formuler des consignes claires et explicites - Fournir un retour pertinent permettant à l'élève d'identifier ses réussites et les points à améliorer - Mettre en place des temps de correction et d'explication des erreurs - Autoriser certaines productions à être reprises ou améliorées afin de valoriser les progrès réalisés - Développer progressivement l'autoévaluation et l'évaluation par compétences afin que les élèves identifient leurs acquis et les objectifs à atteindre - Utiliser des critères de réussite explicites et partagés avec les élèves
Education Morale et Civique	- Proposer au minimum 2 évaluations par trimestre Mêmes modalités qu'en Histoire-Géographie	Mêmes modalités qu'en Histoire-Géographie	Mêmes modalités qu'en Histoire-Géographie
Physique-Chimie	Au minimum 4 évaluations sommatives / trimestre : 2 devoirs surveillés sur le programme de l'année (exemples : Utilisation des formules, analyse de documents et/ou graphique...) 2 travaux à faire seul ou en groupe: compte-rendu de TP, 'affiche, exposé ...	PAP respecté pour les évaluations sommatives (1/3 temps, ajustement du barème, aide qq....) Devoir commun la plupart du temps, car les groupes se suivent. Rattrapage pour les absences justifiées.	Le barème de notation sera clairement indiqué sur le sujet. Les points à améliorer et les points acquis seront listés sur les copies lors des principales évaluations sommatives. Utilisation de supports variés (numériques, expériences, ExAO, graphiques, schémas...)
Sciences de la Vie et de la Terre	Au minimum 3 évaluations sommatives / trimestre : 1 devoir surveillé sur le programme de l'année (exemples : restitution de connaissances et/ou tâches complexes d'analyse de documents...) 1 compte-rendu d'activité pratique (exemples : dessin d'observation et/ou CR numérique et/ou présentation de résultats d'expérience et/ou schématisation...) 1 devoir type DNB dans les conditions d'examen (exemples : sujets officiels des années précédentes)	PAP respecté pour les évaluations sommatives (1/3 temps, ordinateur, AVS...) + doc de communication des adaptations appliquées (à destination des familles) Minimum 1 devoir commun à toutes les classes / trimestre Organisation d'une séance de rattrapage d'évaluation sommative en cas d'absence justifiée. Note zéro si ne se présente pas au rattrapage sans justificatif.	Utilisation de supports variés (numériques, maquettes, expériences, textes, graphiques, vidéos, schémas...) Plusieurs évaluations formatives / trimestre (tâches simples à une compétence) : Ecrit, Oral, Pratique ; exemples : lire un graphique, décrire un résultat, proposer une hypothèse, passer d'une représentation à une autre, restituer une connaissance ou du vocabulaire, manipuler le microscope, réaliser une préparation microscopique... Identification des critères de réussite et grilles d'auto-évaluation ou évaluations croisées Propositions d'exercices et devoirs à faire à la maison (corrections données)

Technologie	Proposer au minimum 2 évaluations sommatives par trimestre. Varier les modalités de travail : projets de groupe et devoirs individuels de restitution ou d'analyse. Évaluer les compétences du socle commun à travers la conception, la modélisation et la programmation d'objets techniques.	• Pondération de la note de groupe : En cas de projet collectif, la note globale est ajustée individuellement selon l'investissement réel et vérifiable de chaque élève (via un carnet de bord ou une auto-évaluation). • Application stricte des aménagements prévus pour les élèves à besoins particuliers (PAP, PPS, PAI). • Rattrapage en cas d'absence justifiée.	Présentation explicite du cahier des charges et des critères de réussite avant le début de chaque projet. Feed-back individualisé lors des phases de manipulation et de programmation pour encourager le droit à l'erreur
LVA Anglais	Évaluation des 5 compétences, et au moins 3 par trimestre en s'assurant que toutes soient évaluées 2 fois au moins dans l'année. L'accent portera sur L'EO et l'EE. Un minimum de 3 évaluations par trimestre , de tous types.	En fin de chaque gros chapitre prévoir une évaluation commune à toutes les classes Rattrapage systématique des évaluations manquées de fin de chapitre Adaptation des évaluations aux besoins éducatifs particuliers (PAP, PPS, PAI)	Le barème de notation sera clairement indiqué sur le sujet. Les points à améliorer et les points acquis seront listés sur les copies lors des principales évaluations sommatives
LVB Espagnol ou Chinois	Évaluation des 5 compétences, et au moins 3 par trimestre en s'assurant que toutes soient évaluées 2 fois au moins dans l'année. L'accent portera sur L'EO et l'EE. Un minimum de 3 évaluations par trimestre , tous types confondus.	Rattrapage systématique des évaluations manquées de fin de chapitre Adaptation des évaluations aux besoins éducatifs particuliers (PAP, PPS, PAI)	Le barème de notation sera clairement indiqué sur le sujet. Les points à améliorer et les points acquis seront listés sur les copies lors des principales évaluations sommatives.
Education musicale	Evaluation de différentes compétences développées À chaque trimestre, les élèves obtiennent trois notes : Évaluation pratique :chant, activités de percussion ou d'autres pratiques musicales. Sont alors évalués : la justesse, la qualité de leur interprétation ainsi que la concentration lors des temps de répétition. Évaluation écrite : Analyse des œuvres étudiées avec un vocabulaire musical approprié, et en exprimant ou justifiant un avis personnel sur une œuvre. Évaluation créative ou d'écoute : travail de composition, ou une évaluation d'écoute. La diversité de ces modalités d'évaluation permet aux élèves de démontrer un large éventail de compétences musicales.	Critères d'évaluation adaptés à la nature de chaque activité. Compétences clairement identifiables à l'écrit : vocabulaire musical, analyse d'œuvres et compréhension des notions étudiées en classe. Valorisation de l'investissement, des progrès réalisés et de la réelle tentative de participation pour les évaluations pratiques et créatives. Evaluation de l'attitude selon des compétences transversales identifiées et annoncées. Les compétences vocales sont observées progressivement au cours des répétitions et évaluées dans des activités de groupe, En classe de 3ème, le chant polyphonique fait partie des compétences attendues.	Les compétences évaluées sont clairement identifiées et communiquées aux élèves. Les activités proposées en classe permettent aux élèves de s'entraîner régulièrement avant les évaluations. Lors des répétitions et des activités musicales, des retours réguliers sont donnés afin d'aider les élèves à améliorer leur justesse, leur sens du rythme, leur écoute et leur interprétation. L'évaluation ne vise pas uniquement à mesurer un niveau de maîtrise, mais aussi à encourager les progrès , l'engagement et le développement des compétences tout au long de l'année.
Arts plastiques	Au moins 3 évaluations par trimestre de forme variée Réalizations plastiques (dessin, peinture, volume, maquette) ; projets liés à l'autobiographie (mémoire, souvenir, imagination) incluant dessin sur sable et production écrite ; peinture autour d'histoires et de légendes ; exposés et présentations orales de la démarche artistique ; travaux préparatoires (croquis, recherches)	Evaluations par compétences (créativité, maîtrise technique, implication), en référence au socle commun. - Prendre en compte les aménagements prévus dans les PAP, PPS, PAI ou autres dispositifs	Permettre le rattrapage d'une évaluation manquée pour absence Développer progressivement l'autoévaluation et l'évaluation par compétences afin que les élèves identifient leurs acquis et les objectifs à atteindre

EPS	Les évaluations de l'année couvrent tous les champs d'apprentissage (CA1 à CA5) afin d'apprécier la diversité des compétences développées en EPS. Chaque cycle d'APSA comporte une évaluation diagnostique, une ou plusieurs évaluations formatives et une évaluation certificative. Chaque période d'apprentissage (9 semaines) comporte une évaluation des compétences transversales communes à toutes les pratiques sportives. Les évaluations prennent en compte les dimensions motrices, méthodologiques et sociales de l'élève. Au moins 3 domaines différents du socle commun sont évalués. L'évaluation du niveau de maîtrise est effectuée pour une partie en se basant sur des observations réalisées tout au long du cycle et pour une deuxième partie sur une prestation finale.	Utilisation de référentiels communs pour les évaluations : - Situations de références pour chaque APSA - Attendus de fin de cycle 4 - Grilles d'évaluations par compétences communes Critères d'évaluation explicités en début de cycle et identiques pour tous les élèves. Harmonisation des pratiques pédagogiques et des niveaux d'exigence entre enseignants Adaptation des situations et des modalités d'évaluation pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PAP, PPS, PAI...), dans le respect des compétences visées Possibilité d'une évaluation de remplacement en cas d'absence justifiée.	Les attendus d'apprentissage et les critères d'évaluation sont présentés dès le début du cycle. Les évaluations formatives fournissent un Retour régulier individualisé permettant à l'élève d'identifier ses réussites et les compétences à développer. L'autoévaluation et l'évaluation entre pairs sont mobilisées dès que cela est pertinent afin de développer l'analyse de sa pratique.
------------	---	---	---